

Acc. réc. le 25 oct. 1900.

Légation de Suisse  
en  
France

Paris, le 23 octobre 1900.  
15<sup>bis</sup> rue de Marignan

N<sup>o</sup> 1100



Prière de rappeler  
le numéro ci-dessous

Monsieur le Président,

Les Ambassadeurs d'Autriche et de Russie  
sont encore en congé, celui d'Allemagne est malade,  
les Députés français sont en vacances; je ne dispose  
donc pas de l'ensemble de mes sources d'information  
habituelles. Cependant, je considère comme mon  
devoir de vous faire part en quelques mots de ce que  
j'ai pu apprendre au sujet de l'accord anglo-  
allemand, notifié samedi soir au public par les  
agences télégraphiques pour constater que les deux  
Gouvernements continuent d'observer un certain  
nombre de principes communs concernant leur

Monsieur

Monsieur Hauser,

président de la Confédération suisse, Berne.





politique mutuelle en Chine.

Tout d'abord, je voudrais vous rendre attentif à ce mot, "continent"; ce mot me paraît impliquer l'existence d'arrangements antérieurs dont on a détaché une page à l'usage du public et des autres puissances. On a souvent parlé de l'existence d'un traité secret anglo-allemand relatif à l'Afrique du Sud, aux Colonies portugaises, etc; l'existence de ce traité secret n'a jamais été niée.

Je dois ajouter que dans le document communiqué officiellement au Ministère français des Affaires étrangères, avant-hier dimanche, par l'Ambassade d'Allemagne et, hier lundi, par



l'Ambassadeur d'Angleterre, la Russie figure  
 expressément parmi les Puissances auxquelles  
 l'arrangement doit être communiqué, pour les  
 engager à y adhérer. Tout ce qu'on a écrit dans les  
 journaux depuis deux jours sur cette omission de  
 la Russie ne repose donc sur aucun fondement.

Et cependant, cette omission des agences  
 télégraphiques, pour être le résultat d'une erreur,  
 est bien, au fond, la caractéristique de l'arrange-  
 ment. Ce n'est pas l'Italie, ce n'est pas l'Autriche  
 qui convoitent une partie du territoire chinois ;  
 la France a déjà, au Tonkin, sa part et ne de-  
 mande rien dans le Nord de la Chine. Donc, la  
 politique de la porte ouverte et l'engagement de



ne pas s'emparer d'une portion du territoire chinois,  
ne peuvent signifier que deux choses : ou bien, les  
Anglo-Allemands veulent obliger la Russie à  
prendre un engagement analogue, parce qu'un  
général russe a déjà proclamé l'annexion de la  
Mandchourie, sauf à être ensuite désavoué à  
St. Pétersbourg; ou bien, l'Angleterre se défie  
de l'empereur Guillaume; elle craignait qu'après  
le discours du « gant de fer », après le discours  
« pas de quartier », il faut que pendant mille ans  
un Chinois n'ose pas regarder de travers un  
Allemand; après l'envoi du maréchal de  
Balderssee, l'Allemagne voyant la Russie sans



argent et l'Angleterre sans armée, ne tentât de se tailler en Chine un empire colonial. En faisant signer par le Cabinet de Berlin un protocole de désintéressement, l'Angleterre se garantissait contre un coup de tête de Guillaume II.

Laquelle de ces deux alternatives est la vraie? L'Ambassadeur d'Italie, M. Tomielli, généralement pessimiste, voit cette fois-ci les choses en rose. Il se montre convaincu que du moment où l'on est d'accord entre Berlin et Londres, il n'y a plus d'inquiétude sérieuse à avoir, car la Russie est, selon lui, hors d'état de conquérir la Mandchourie, attendu qu'elle n'a



plus d'argent du tout et que tous les efforts de M.  
Witte pour en obtenir ont été infructueux à Paris  
comme ailleurs. Je m'explique fort bien cette joie  
des Italiens qui, dans les dernières années, devaient  
baucher de l'œil gauche du côté de Londres et de  
l'œil droit du côté de Berlin et qui pourront  
maintenant renoncer à cet exercice fatigant. Dans  
la pensée de Tomielli, ni la Russie ni la France ne  
peuvent se formaliser d'un accord qui répond à  
leurs propres suggestions des dernières semaines et  
qui ramène l'Allemagne dans la voie calme de  
la simple punition des coupables chinois et de la  
politique commerciale de la porte ouverte. Cette



opinion que la France et la Russie doivent être  
nécessairement satisfaites est une espérance qui ne  
repose encore sur rien. Il y a même des indices en  
sens contraire. L'ambassadeur d'Angleterre m'a  
montré des télégrammes de St. Pétersbourg im-  
pliquant que l'accueil ne serait pas favorable.  
Quant à M. Goleané, lorsque Monson lui a  
remis hier en anglais le texte de l'arrangement,  
il a répondu qu'il allait le faire traduire, alors  
que depuis 48 heures ce texte était connu du  
monde entier, et lorsque Monson lui a fait  
observer qu'il avait reçu la veille, par l'am-  
bassade d'Allemagne, le texte français, il a



répondit qu'il était très souffrant et qu'il avait dû se  
coucher sans dîner. Morson n'a pu tirer de lui aucune  
opinion quelconque.

Je suppose que M. Delcassé tient à  
échanger ses vues avec St. Pétersbourg, ce qui explique  
son silence, sans signifier nécessairement qu'il soit  
hostile.

Ma première impression est que, surtout  
s'il s'agit d'un arrangement qui est qu'une partie d'autres  
arrangements et si, comme Morson me l'a dit cette  
après-midi, l'Allemagne a constamment déclaré  
à Londres qu'elle n'avait pas d'ambitions territoriales  
en Chine, la publication de samedi a pour but de



signifier au monde une certaine intimité anglo-alle-  
 mande. Pour notre Suisse, cela aurait deux  
 conséquences, l'une commerciale et favorable, le  
 maintien probable du système de la porte ouverte  
 en Chine pour nos produits, l'autre politique, par le  
 renforcement de la Triple-Alliance et de l'intimité  
 italo-allemande, ce qui, suivant les événements,  
 peut-être pour la Suisse un avantage ou un danger.

---

La seconde question internationale qui  
 m'avait préoccupé dans les derniers temps est celle  
 du Maroc. Je vous avais écrit que l'Angleterre  
 voyait sans inquiétude les Français tenter d'établir



des postes militaires dans la direction du Soudan ou du Sénégal. Cette affirmation m'a été répétée aujourd'hui par Monson. De son côté, l'Ambassadeur d'Italie m'a dit que son Gouvernement voyait ces expéditions françaises au sud du Maroc sans inquiétude. Il arrivera certainement un moment où la frontière entre l'Algérie et le Maroc devra faire l'objet d'un nouveau traité. Celui du 18 mars 1845 détermine convenablement la frontière dans la partie la plus rapprochée de la mer, plus au sud, il n'indique que quelques points principaux, et plus au sud encore, il se borne à constater que certaines tribus nomades sont françaises et certaines autres marocaines, ce qui implique une sorte de condominium.



qui ne pourra pas durer, puisqu'aujourd'hui on n'admet plus qu'il que la souveraineté ne soit pas contournée dans un territoire déterminé. Je vous ai déjà écrit qu'en France on ne songeait pas à la conquête du Maroc, parce qu'il faudrait une armée de deux cent mille hommes en dehors de toute complication avec une puissance étrangère. Si même les Italiens se déclarent rassurés du côté du Maroc, je crois qu'il n'y a pas là de complications à craindre.

---

Quant à la politique intérieure française, je possède seulement des renseignements diplomatiques et je préfère attendre le retour de mes amis



membres du Parlement français pour vous écrire  
à ce sujet. Les plus gros ambassadeurs sont  
facilement peu renseignés sur les coulisses parle-  
mentaires françaises, ou les jugent à travers leurs  
préjugés monarchiques.

Agriez, Monsieur le Président, les  
assurances de ma très-haute considération.

Le Ministre de Suisse.

Lardy